

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



**Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion
(TAAZOUR)**



Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un bureau ou cabinet Mauritanien qui sera chargé du contrôle et du suivi des travaux relatifs à la construction de deux(2) Postes de Santé et deux (2) écoles dans les localités de Vra Jerk et de Sweih de la Commune de Boulahrath

(N°05/ADHOC/TAAZOUR/2025)

Financement : TAAZOUR

Septembre 2025

I. CONTEXTE

Dans le cadre de sa mission de lutte contre la pauvreté et d'appui aux populations vulnérables, la Délégation Générale de TAAZOUR poursuit ses efforts de renforcement des infrastructures sociales et d'amélioration des services publics. C'est dans cette dynamique qu'elle prévoit, dans le cadre du programme Cheyla, le suivi et contrôle des travaux de construction de deux postes de santé et deux écoles dans les localités de Vra Jerk et de Sweih de la Commune de Boulahrath.

Ce projet s'inscrit dans une logique de réponse aux besoins croissants en matière de gestion des données sociales et de coordination efficace des interventions sociales.

À travers cette initiative, TAAZOUR affirme sa volonté de placer le citoyen au centre de ses priorités, en facilitant l'accès aux services de santé publique et de l'éducation.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de cette mission est de recruter un Consultant (firme ou groupement de firmes) chargé du contrôle et du suivi des travaux de construction de deux postes de santé (PS) et de deux écoles dans les localités de Vra Jerk et de Sweih de la Commune de Boulahrath.

III. DUREE DE LA MISSION

La mission s'étendra sur toute la durée d'exécution des travaux, estimée à huit (08) mois.

IV. METHODE DE SELECTION :

La méthode de sélection qui sera utilisée sera la méthode de Sélection au Moindre Coût (SMC)

Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci -dessous :

Désignation	Note
Qualification et expérience générale du cabinet : Ancienneté du cabinet dans le domaine de l'architecture et du génie civil : - 0 point si le Cabinet a moins de 10 ans d'expérience ; - 15 points si le cabinet a 10 ans d'expérience ; - +1,5 point par année supplémentaire au-delà de 10 ans, (soit 30 points pour 20 ans ou plus).	30 points
Expérience spécifique dans les travaux de génie civil : 3 points/ mission d'études, contrôle ou suivi de travaux de Génie Civil (Plafond 10 missions).	30 points
Expérience spécifique dans le contrôle et le suivi des travaux de construction de postes de santé(PS) : 4 points/ mission de contrôle et de suivi de travaux de construction de postes de santé (Plafond 5 missions)	20 points
Expérience spécifique dans le contrôle et le suivi des travaux de construction d'écoles : 4 points/ mission de contrôle et de suivi de travaux de construction d'une école (Plafond 5 missions)	20 points
Total	100 points

Une liste restreinte trois (03) à six (06) bureau ou groupements de bureaux sera établie, et la Demande de Proposition (DP) sera adressée aux candidats retenus sur cette liste.

V. CONSISTANCE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les Consultants intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point VII ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre notamment les éléments suivants :

- Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du Chef de file du groupement de Consultants (en cas de groupement) et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) . En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement signé par tous les membres du groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. Seuls les groupements dont les membres sont solidaires seront acceptés. Les candidatures présentées par des groupements dont les membres ne sont pas solidaires ne seront pas évaluées et seront écartées.
- Les références dites pertinentes sont celles qui correspondent aux qualifications techniques et à l'expérience en rapport avec les prestations demandées.

NB : IMPORTANT

- Seules les missions pour lesquelles les candidats ont fourni des attestations de bonne exécution établies par les bénéficiaires des dites missions signées par une autorité contractante administrative publique ou parapublique habilitée (avec la page de garde et la page de signature du contrat) seront prises en compte lors de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt ;
- Les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en arabe seront prises en compte lors de l'évaluation.

VI. INFORMATIONS ET CLARIFICATION

Pour toute information complémentaire ou clarification, les soumissionnaires intéressés peuvent s'adresser par écrit à :

Monsieur le Responsable d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils
Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR)
Siège Social : ILOT K. Ext S2-232bis NOUAKCHOTT-MAURITANIE
Téléphone : 45 24 38 99/ 36 33 23 15
e-mail : aboulaminedieng@gmail.com

VII. ENVOI DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être remis **au Secrétariat Central de TAAZOUR** ou transmis par voie électronique au plus tard le **22/09/ 2025 à 12 heures GMT** l'adresse ci-après :

Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR)
Siège Social : ILOT K. Ext S2-232bis NOUAKCHOTT-MAURITANIE
Téléphone : 45 24 38 99/ 36 33 23 15
e-mail : aboulaminedieng@gmail.com

Le Dossier de candidature doit porter la mention suivante :

« Appel à manifestation d'intérêt n° 05/ADHOC/TAAZOUR/2025 pour le recrutement d'un bureau ou groupement Consultant qui sera chargé du contrôle et du suivi de la construction de deux 2 Postes de Santé (PS) et deux 2 écoles dans les localités de Vra Jerk et de Sweih de la Commune de Boulahrath. ».